

Onglet : Ergothérapie en milieu de travail (sur le même modèle que les autres onglets.)

Définition ergothérapie : L'ergothérapie est une profession centrée sur le développement et le maintien de la capacité d'agir des personnes. Elle contribue à l'amélioration de la santé et de la qualité de la vie. Elle facilite la participation à la société en permettant de prendre part aux activités quotidiennes y compris le travail.

Que font les ergothérapeutes en milieu de travail ?

Une des spécificités de l'ergothérapeute est d'évaluer l'activité dans son contexte sur le lieu de travail. Les compétences spécifiques de l'ergothérapeute dans ce domaine sont:

- Comprendre la situation de handicap au travail d'un employé en tenant compte des facteurs personnels, environnementaux, de son activité et de l'interaction entre ceux-ci.
- Adapter le travail à l'homme : développer l'activité et les comportements spécifiques dans le milieu réel
- Développer des ressources et des stratégies de préservation de la santé en fonction des exigences professionnelles et de la qualité du travail
- Permettre le maintien ou la réappropriation du rôle de travailleur dans son environnement social de travail
- Favoriser le retour au travail par la prise en charge des atteintes à la santé précocement et éviter le risque de chronicisation

Dans cette intervention, l'ergothérapeute collabore avec différents partenaires :

- RH-Chef de service- service de santé
- Médecin- Médecin du travail-Physiothérapeutes-Ergonomes...
- Assurances- AI- case manager
- Fournisseurs de moyens auxiliaires

A quoi servent les ergothérapeutes en milieu de travail

Promotion à la santé : *Favoriser la qualité de vie et le bien-être au travail:*

Equilibre occupationnel et équilibre de vie (Matuska and Christiansen 2008)¹

Do-Live-Well (Moll et al. 2015)²

Intervention lors de journées de santé ou de cercles de santé...

Prévention des TMS et RPS dans les milieux de travail

Prévention primaire : *conception de nouvelles situations de travail dans le but d'éviter le développement de problèmes de santé*

Prévention secondaire : *mise en place de programmes ou de projets d'amélioration des situations de travail existantes*

Prévention tertiaire (individuelle) :

Actions favorisant le retour ou le maintien au travail, de toutes personnes atteintes dans sa santé quel que soit sa pathologie